



Séance du Conseil Communal du 08 octobre 2019

Sont présents : 31 Conseillers

M. Clément représentant de la Satom

Sont excusés : Mme Sylvie Yersin

M. Colin Karlen

Il est 20 heures 15 très précise lorsque le président souhaite la bienvenue à chacun ainsi qu'au présentateur du projet Gastro Vert, M. Clément de la Satom.

André Reichenbach syndic doit excuser la municipale Annie Schwitzguébel (malade)

Suite à l'exposé de M. Clément, le président ouvre la séance et annonce une modification de l'ordre du jour, puisqu'il faudra apporter une modification du règlement sur la gestion des déchets (préavis 10/2018) voté en décembre dernier ainsi qu'un renouvellement pour un poste vacant dans une commission.

Le nouvel ordre du jour est le suivant : 1) Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

2) Communications du bureau

3) Communications de la Municipalité

4) Préavis 03/2019 Adoption de l'arrêté d'imposition 2020

5) Acceptation de la modification du règlement sur la gestion des déchets

6) Renouvellement d'un poste vacant dans une commission

7) Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est accepté par 29 oui et 1 abstention

1) Procès-verbal de la séance du 25 juin 2019

M. Blatti fait remarquer une erreur de date à la page 16 : le renouvellement du bureau pour la période du 01.07.2019 au 30.06.2020 et non pas 30.06.2019 comme inscrit.

La remarque est prise en considération et le procès-verbal accepté à l'unanimité.

2) Communications du bureau

Le bureau souhaite et impose que dorénavant tous les rapports de commission soient signés, dans la mesure de possible, par tous les membres de la commission, le soir du conseil.

Une conseillère a fait la remarque que les préavis sont envoyés trop tard.

Jusqu'à ce jour, la Municipalité les transmet au conseil, 4 semaines avant la séance.

Le temps pour le bureau de se réunir afin d'en discuter, nous demandons à la Municipalité de les transmettre, dans la mesure du possible, 5 à 6 semaines avant la séance.

Dans la correspondance, le bureau a reçu une information de Swisscom annonçant la suppression de la 2G/GSM pour une technologie plus efficace mais également une lettre d'information concernant la 5G de l'association Suisse de la communication.

Nous avons également reçu la lettre de démission de Mme Sophie Weibull avec effet immédiat pour des raisons personnelles.

Le président remercie chaleureusement Sophie pour toutes ces années passées au sein du conseil et notamment pour son engagement total au sein de la commission de gestion.

Le président rappelle qu'il n'y a plus de candidats « Viennent-ensuite » et qu'à partir de ce jour le conseil sera composé de 33 membres.

3) Communications de la Municipalité

André Reichenbach : La Municipalité a pris acte de la démission de M. Frédéric Delachaux en tant que directeur du PERET. Il le remercie pour tout le travail effectué pour notre région et tout le Pays d'Enhaut durant ces années et lui souhaite bon vent pour la suite de ses activités.

Pour répondre à la question posée sur la facturation des heures d'ouverture supplémentaires de la BDG, il annonce qu'une facture a été reçue pour les 16 et 17 mars mais que les 22 et 23 décembre n'ont pas été facturés puisque les installations n'ont pas été ouvertes.

Le Conseil d'administration de la Consommation souhaiterait avoir un représentant de la commune de Rougemont au sein de son conseil.

Si quelqu'un est intéressé et motivé, prendre contact avec André, ou directement à l'administration communale.

Des travaux vont être effectués à la cure fin 2019 – début 2020. Ces derniers sont effectués et payés par l'Etat.

Frédéric Blum : Le dossier du plan général d'affectation et de retours, suite à l'examen préalable.

Sur le fond, il n'y a pas beaucoup de remarques, sur la forme non plus, mais par contre il persiste des mécontentements sur certains secteurs.

La Commune devient lasse de cette situation et a donc décidé de mettre à l'enquête le PGA avant la fin de l'année.

Concernant le Plan partiel d'affectation de l'Ougette, la votation du référendum est agendée le 24 novembre 2019 où le citoyen devra ou non confirmer la décision du conseil communal.

Le développement de la place de la gare provoque bien des séances et des discussions avec les promoteurs du projet.

Il est prévu des constructions souterraines et des constructions de chalets avec un développement des activités économiques.

Notaires et avocats sont présents afin de trouver la forme juridique adéquate pour la réalisation de ce projet.

Le but de la Municipalité est d'arriver au dernier conseil de l'année avec une formulation de l'avancement de ce projet.

Sonia Lang : Annonce que la cabine téléphonique située à l'hôtel de ville sera transformée et deviendra une boîte à livre en libre-service.

Michèle Genillard : Annonce que Stéphane Von Siebenthal a été nommé au conseil intercommunal de l'ASIPE en remplacement de Maurin Schwitzguébel. Les autres représentants de Rougemont sont Stéphanie Graf et Annie Blum, et Vanessa Holt suppléante. Lors de la dernière séance du conseil intercommunal, Stéphane Von Siebenthal a également été nommé membre de la commission de gestion, sa suppléante à ce poste est Stéphanie Graf.

Une commission a été formée au sein de l'ASIPE afin d'étudier le transport des écoliers, en vue des changements d'horaire prévus par le MOB et car postal à fin 2020.

Cette commission travaille sur des solutions afin d'optimiser ces transports, elle rencontrera prochainement un responsable cantonal.

Elle présente une requête de la commission « Qualité de vie ». Cette commission fait partie de Pays d'Enhaut Région (PERET). Elle a pour but de réfléchir à toutes idées ou projets pouvant améliorer la qualité de vie des habitants de notre région, elle a notamment été à l'origine de l'évolution du cinéma, de la bibliothèque, la garderie, etc...

Mme Genillard en a fait partie, mais actuellement comme municipale elle trouve que ce n'est plus forcément sa place et il lui tiendrait à cœur qu'une personne de Rougemont s'intéresse à rejoindre ce groupe de travail, elle se tient à disposition pour tout complément d'information.

Stéphane Von Siebenthal : Pour faire suite à la question du dernier conseil, de limiter la vitesse en direction du Crêt, il a été sur place avec M. Brun de la DGMR, qui dit que la seule possibilité ouverte et de limiter à 60km/h.

Non satisfait de cette réponse, il étudie une solution afin de sensibiliser les gens à leur vitesse de circulation.

Il a profité de la présence de M. Brun pour demander si la signalisation des places de parc pour cars qui sont situées sur la place de la gare est possible. Ceci a été effectué
Lors du dernier conseil une demande de signalisation avait été demandée pour annoncer la route déformée au rond-point.

Malheureusement M. Brun n'est pas ouvert à ce genre de signalisation, car il y en a déjà beaucoup et les gens n'ont pas le temps de la voir.

Divers travaux sur les chemins pédestres vont être effectués.

L'attribution des chalets d'alpages se fera lundi prochain, soit le 14.10.2019. Des dossiers de chalets d'alpages ont été présentés au PDRA afin d'obtenir des subventions supplémentaires.

La Municipalité à un projet d'aide financière sur les abonnements de ski, puisque la gratuité jusqu'à 9 ans n'existe plus, ceci afin de motiver à faire du ski.

Les enfants de 6 à 19 ans résidants sur la commune vont recevoir un courrier leur annonçant un remboursement de FR. 100.- sur présentation de la quittance d'achat au bureau de la Commune
Ceci est un test pour cette année.

Rodolphe Turrian : Les travaux du Grand Riau sont bientôt terminés. La réparation du caisson amont sera effectuée, suite à la demande d'un conseiller.

Sur la route de Rodomont, des travaux seront nécessaires, suite aux intempéries au lieu-dit « Les Coins » et seront effectués prochainement.

Le plan directeur de l'ensemble des routes AF a été expertisé et approuvé par les services compétents, ceci pour les 5 prochaines années.

Suite aux intempéries 2018, un deuxième curage devra être effectué au ruisseau de la Combabelle.

Divers travaux de nettoyages ont été effectués sur différents ruisseaux de notre Commune.

Pour la conduite d'eau du Plamont, une clé de répartition a été définie entre le propriétaire et la Commune et les travaux devront démarrer au plus vite, sous réserve des conditions météorologiques. Ceci afin de redonner l'accès au chemin pédestre le plus rapidement possible.

4) Préavis no03/2019 Adoption de l'arrêté d'imposition 2020

Magali Sumi rapporteuse, nous lit de rapport de la commission.

En conclusion du rapport, la commission propose un amendement qui modifie les points 1, 2 et 3 de l'article premier de l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 73%
2. Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 73%
3. Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise (en pour-cent de l'impôt cantonal de base) 73%

Suite à cette lecture, Michèle Genillard, municipale en charge du dossier prend la parole et apporte quelques compléments d'informations aux divers graphiques figurant dans le préavis.

Elle donne notamment des explications concernant le graphique 2 et précise que selon l'avis de la Municipalité, la commune ne peut pas assumer un manque à gagner d'environ CHF 42'600.-

Ceci d'autant plus que le calcul des acomptes pour la péréquation 2020 est parvenu à la Municipalité il y a quelques jours (soit après l'établissement du préavis) et que ces derniers sont en forte augmentation.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote pour l'acceptation de la prise en compte de l'amendement proposé par la commission de gestion. Ce dernier est refusé par 12 oui, 16 non et 1 abstention.

Il passe ensuite au vote du préavis municipal pour l'acceptation de l'arrêté d'imposition 2020 tel que présenté ainsi que pour le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2020 :

Ces deux points sont acceptés par 19 oui, 10 non et 1 abstention

5) Acceptation de la modification du règlement sur la gestion des déchets

Le dit règlement a été accepté par notre conseil en décembre 2018, et suite à l'envoi au canton la direction générale de l'environnement à fait la remarque suivante :

L'ordonnance fédérale sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) a introduit une nouvelle définition de la notion de « Déchets urbains »

Il convient donc de modifier l'article 2, alinéa 1 de notre règlement comme suit :

« On entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportions »

M. Barbey faisant partie de la commission en charge de l'étude de ce projet en 2018 prend la parole pour annoncer que suite au rapport de la commission, on trouve à ce jour à acheter les sacs à ordures à la pièce.

Cette modification est acceptée à l'unanimité par le conseil.

6) Renouvellement d'un poste vacant dans une commission

Sophie Weibull ayant démissionné du conseil, une place est vacante au sein de la commission de gestion.

La commission de gestion s'est approchée de M. Jean-Albert Lenoir afin de combler cette place.

Dans la discussion, Mlle Morier propose Mme Danièle Hakim.

Ces 2 personnes étant d'accord d'assumer cette tâche, le président procède à leur élection à bulletin secret.

C'est Mme Hakim qui est élue par 16 voix, M. Lenoir 13 voix et 2 abstentions.

7) Divers et propositions individuelles

M. Reihle demande où en est la pose des panneaux de signalisation touristique.

Le syndic explique qu'à ce jour il y en a un au bâtiment communal, un à proximité de l'édicule public vers l'église et qu'un emplacement est cherché pour d'autres.

M. Urweider souhaite savoir si contact a été pris avec le propriétaire du vieux grenier à Flendruz, comme demandé lors d'une précédente séance.

M. Turrian ne l'a pas contacté mais prend note de cette demande.

Mme Blum souhaite revenir sur l'abolition des journées de ski dans le cadre scolaire du Pays d'Enhaut pour les classes de 9^{ème} et 11^{ème} année ainsi que l'organisation d'un camp de ski à Leysin pour les 10^{èmes} années.

Un groupe de parents d'élèves a eu des échanges de courrier avec la direction des écoles du Pays d'Enhaut sur ces 2 sujets en mentionnant leur regret et leur incompréhension quant à ces changements.

Elle souhaiterait que les Communes mettent tout en œuvre afin de préserver les journées de ski dans notre région.

Si le problème est financier n'y a-t-il pas possibilité d'élaborer un budget complémentaire envers la direction des écoles ? et si le problème est organisationnel, les Communes n'ont-elles pas le poids nécessaire afin d'inciter les responsables scolaires à revoir leur organisation ?

Mme Genillard présidente de l'ASIPE explique que l'association ne peut rien décider. Ils sont en charge de l'organisation des transports, de l'accueil parascolaire etc...

Seule la direction des écoles en accord avec les directives cantonales du plan d'étude scolaire pour le sport peut prendre les décisions.

M. Von Siebenthal et Mme Lang proposent dans ces conditions de créer un cahier de vente, afin de motiver les classes d'autres communes à organiser leur camp de ski dans notre région.

M. Lenoir se demande s'il est vraiment indispensable d'engager quelqu'un pour remplacer M. Delachaux au PERET. Il lui semble que des personnes capables font partie de l'office du Tourisme. Le syndic répond que les dossiers de candidatures sont à l'étude et qu'il faut attendre le résultat.

M. Barbey tient à dire sa déception quant à la tournure que prend le PPA de l'Ougette et craint que cela trouble la cohésion communale.

Il profite de remercier la Municipalité pour leur aide financière en faveur de la bibliothèque du Pays d'Enhaut.

M. Lenoir est ravi d'apprendre que la course Rougemont-Videmanette puisse renaître et demande si à cette occasion il ne serait pas possible de recourir à un système de récupération des déchets respectueux de l'environnement.

M. Von Siebenthal annonce qu'un cahier des charges a été élaboré et que ce point y figure.

Mme Graf profite de remercier la Municipalité pour l'aide apportée à l'élaboration de cette course par le financement des flyers, la recherche de sponsors, etc... ainsi que la BDG qui va octroyer un prix de CHF 10,-./montée pour les coureurs et CHF 20,-./montée pour les accompagnants.

M. Lenoir souhaite que la Municipalité reconsidère sa non-participation au projet d'étude des fusions de Communes. Il estime qu'une étude est bienvenue quant à la faisabilité du projet et ne coûte rien. Le syndic répond qu'il en prend note tout en sachant que le canton encourage les fusions, mais ne les exige pas.

M. Schwitzguébel demande s'il serait possible de poser un roby-dog sur la route des Chavalets.

Mme Annie Schwitzguébel, municipale en charge des déchets étant absente, les municipaux lui feront part de la demande.

C'est à 22 heures 11 que le président termine cette séance pour le grand bonheur de la secrétaire qui n'a pas de système audio et craint ne pas pouvoir tout retenir.

Le Président :



Cédric Morier



La secrétaire :



Christine Yersin